

>**MUNICIPALITE**

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulée « Renens en mouvement et si le marché entrainé dans la danse... »

Renens, le 25 janvier 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 10 décembre 2020, Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard a interpellé la Municipalité quant à la disposition spatiale du marché du samedi sur la Place du Marché. Elle évoque les récentes évolutions ayant impacté la tenue de ce rendez-vous hebdomadaire (crise sanitaire et fermeture de l'espace de jeu suite au début des travaux du tram sur l'avenue du 14-Avril). Mme la Conseillère souhaite ainsi connaître la position de la Municipalité sur des points ayant trait au positionnement des stands des étalagistes ainsi que ceux dévolus aux partis politiques, mais aussi sur une politique d'animation et de mise en valeur de la place durant le marché.

En préambule, la Municipalité confirme que la gestion du marché est un enjeu important de la politique de développement renanaise. C'est d'ailleurs dans cette optique que de multiples événements populaires y sont – en temps normaux – régulièrement organisés (ouverture de la saison avec la Clé d'Argent, stand de la Municipalité et apéritif à la population, animations musicales, stands thématiques, célébration des 40 ans du marché sur la place, etc.), mettant aussi en avant le savoir-faire et les produits des étalagistes. Maintenir la qualité de cette manifestation incontournable tout en entretenant une relation de confiance avec ses acteurs – dont certains sont présents depuis plusieurs décennies – implique différents services communaux et constitue un travail de fond répété semaine après semaine. Lui assurer une visibilité et une identité forte dans une région comprenant déjà deux marchés de référence (Lausanne et Morges) représente aussi un défi de taille.

C'est d'ailleurs consciente de ce rôle de vitrine pour la Ville et de lien social que la Municipalité avait inscrit la pérennisation du marché parmi les mesures de son programme de législature 2016-2021.

A noter également que le positionnement des stands des étalagistes ne constitue pas une donnée entièrement flexible. Au-delà d'un périmètre mis à disposition par la Commune, il s'agit d'un espace de travail pour lequel une taxe d'utilisation annuelle est facturée. La garantie d'un emplacement fixe fait donc nommément partie de l'autorisation d'exercer et revêt une importance toute particulière pour les titulaires des stands (notamment vis-à-vis des habitudes de consommation de leur clientèle). Toute modification demandée ou imposée fait dès lors l'objet d'une discussion attentive avec ces derniers et doit prendre en compte l'impact sur le reste du plan.

Sur cette base, la Municipalité apporte les éléments de réponse suivant aux questions de Mme la Conseillère.

1. La Municipalité a-t-elle prévu de remanier les emplacements des maraîchers pendant la période des travaux et d'utiliser la totalité de la place afin de rendre le marché plus convivial, sympathique et dynamique tout en respectant les distances sanitaires ?

La Municipalité n'a pas prévu de modifier le plan du marché à court terme, ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il faut rappeler qu'une majorité des étalagistes du marché de Renens y officient de longue date.

./.

Dès lors, des rencontres régulières ont pu être organisées au fil du temps afin d'aborder avec eux des thématiques multiples, dont celle du positionnement des stands. Si beaucoup d'entre eux émettent des réserves sur la dynamique d'un marché disposé en forme de « couloir » (tel qu'appliqué aujourd'hui), aucun consensus n'a été trouvé jusqu'ici quant à une nouvelle répartition spatiale. Ils avancent comme raisons d'une part les habitudes de consommation de leur clientèle, mais aussi les flux piétons qui auraient tendance à délaisser le centre de la place pour longer les entrées des deux grandes enseignes.

Un redéploiement important des stands a cependant été instauré durant la période de reprise qui a suivi le premier semi-confinement du printemps 2020. Le placement découlait alors des directives cantonales imposant une zone libre de 10 m² entre chaque stand. Cette configuration, qui occupait alors une grande partie de la place, a suscité de nombreux messages de mécontentement de la part de plusieurs étalagistes qui ont vu leur positionnement modifié (ils relaient un impact négatif direct sur leur chiffre d'affaires).

Finalement, le plan actuel répond tant aux dernières directives sanitaires du Canton en matière d'espace que à une contrainte structurelle, les entrées électriques de la place ayant initialement été positionnées dans l'optique d'un marché en « couloir ».

La Municipalité n'en reconnaît pas moins les limites de cette organisation et la rigidité qu'elle impose. Une réflexion avait ainsi débuté au début de l'année 2020 pour aborder avec l'ensemble des acteurs (étalagistes, services communaux, police du commerce) les potentielles solutions de renforcement de la dynamique du marché et l'accueil d'un plus grand nombre de stands. Cette démarche a malheureusement été rapidement stoppée par la crise du coronavirus. Elle reste cependant d'actualité et sera réactivée dès que les conditions sanitaires le permettront (séance de discussion en présence et contact direct avec les étalagistes).

2. La Municipalité pourrait-elle réaliser un plan du marché et de ses emplacements avec l'option « jour de marché normal » et un autre en mode « jour de marché avec animations exceptionnelles » qui aurait l'adhésion de l'ensemble des utilisateurs ?

La définition de deux plans distincts est certainement intéressante dans le cadre d'animations ou d'événements conséquents mais exceptionnels au cours de la belle saison. Elle devra cependant prendre en compte la volonté municipale de garantir aux étalagistes – présents toutes les semaines – un emplacement fixe tout au long de l'année. Cette option sera donc abordée dans le cadre de la réflexion sur l'avenir du marché évoquée au point précédent.

3. La Municipalité pourrait-elle envisager d'intégrer les stands politiques à l'intérieur du marché afin de les rendre plus conviviaux tant pour les habitués du marché que pour les membres des partis ?

L'insertion des stands politiques avec les étalagistes du marché est une option envisagée pour maintenir une dynamique globale plutôt que de séparer la place en deux parties distinctes. Dans la configuration actuelle, un tel modèle est difficile à appliquer par manque d'espace. Il pourra lui aussi être abordé dans la réflexion plus globale évoquée au point 1.

Hors période de coronavirus, le plan appliqué depuis plusieurs années, avec le regroupement des stands politiques dans un même périmètre, a l'avantage d'assurer une équité en matière de traitement et de visibilité entre les partis. Il permet également de ne pas interférer avec les emplacements des étalagistes durant les épisodes ponctuels de campagne électorale ou de votation.

Concernant la campagne pour les élections communales 2021, une solution intermédiaire a dû être trouvée, tant vis-à-vis des mesures sanitaires que de l'impact des travaux sur l'avenue du 14-Avril. Ainsi, les stands politiques seront disposés sur deux zones, soit devant la Migros mais également côté terrasse du café du marché. Un tournoi sera organisé entre les partis pour déterminer les emplacements jusqu'à la fin de la campagne.

./.

4. La Municipalité a-t-elle prévu un plan pour garantir l'attractivité de notre marché pendant cette phase délicate des travaux ? Si oui quand entend-t-elle le mettre en place ?

La mise sur pied d'un modèle d'animation et de promotion du marché durant la période des travaux a aussi été chamboulée par la crise du coronavirus. L'ensemble des événements planifiés pour 2020 a été annulé et un éventuel programme 2021 reste dépendant de l'évolution de la pandémie. Considérant les restrictions en vigueur, il est pour l'heure difficile de concilier concept d'animation et mesures de sécurité qui demandent de limiter au maximum le regroupement de personnes. Le journal communal Carrefour Info ainsi que les canaux de communication usuels continueront d'être utilisés régulièrement pour mettre en avant les étalagistes et leurs produits.

5. Des sondages ont-ils été effectués ou le seront-ils auprès des maraîchers, détenteurs de stands et utilisateurs afin de mesurer leur taux de satisfaction ? Et afin de déterminer les attentes de chacun et chacune ?

Une première étude a été menée dans le courant de l'année 2019 par un mandataire externe auprès d'un panel d'étalagistes du marché et de consommatrices et consommateurs réguliers (voir le Rapport de gestion 2019). Ladite étude tendait à mettre en exergue une satisfaction générale des commerçants qui ont également souligné la relation de confiance et de bonne collaboration établie avec l'administration communale. Les points d'amélioration évoqués avaient trait à l'engagement d'une personne relais sur place, la volonté d'accueillir plus de stands ou encore de maintenir un concept d'animation.

Depuis, un coordinateur a été nommé (voir le communiqué de la Municipalité du 26 octobre 2020). La recherche de nouveaux stands reste l'objectif principal pour l'avenir de la manifestation et passera par un mandat externe. Prévu en 2020 mais repoussé pour cause de coronavirus, celui-ci sera repris dans le courant de l'année 2021 (pour autant que la situation le permette).



La vision était plus contrastée du côté des usagers et des usagères. Ces derniers ont plutôt insisté sur l'élargissement de l'offre et la nécessité d'optimiser l'aspect convivial de la place (terrasse, restauration, animation de qualité). Les résultats de cette étude seront pris en compte dans la réflexion évoquée au point 1.


6. La Municipalité a-t-elle déjà envisagé de disposer le marché en agora ?

Plusieurs dispositions avaient été abordées lors de la conception de la Place du Marché, avec un choix final porté sur une forme en « couloir ». La dynamique de la place évoluant avec le temps, la réflexion à mener pour optimiser la configuration du marché est aujourd'hui nécessaire. Elle sera reprise dès que les règles sanitaires le permettront et devra prendre en compte les installations techniques de la place, les flux piétonniers, un programme d'animation adapté, la vision commerciale des étalagistes ou encore la possibilité d'intégrer un plus grand nombre de stands.

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard relative à l'organisation de la Place du Marché durant les marchés.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:  Le Secrétaire municipal: 

Jean-François Clément  Michel Veyre

The seal of the Municipality of Renens is circular, featuring a central shield with a crown on top and the words 'LIBERTÉ ET PATRIE' on a banner below. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE DE RENENS'.